

## Fiche RA – Sabre

Désignations des arbitres						
	M15	M17	M20	M23	Vétérans	Seniors
<b>Circuit individuel</b>	- 1 arbitre à partir de 4 tireurs engagés (hommes et dames confondus). <sup>(1) (6)</sup> - 2 arbitres à partir de 9 tireurs engagés (hommes et dames confondus). <sup>(1) (6)</sup> - 6 arbitres convoqués par le club organisateur de niveau <i>formation nationale minimum</i> . <sup>(1) (3)</sup>					Arbitres désignés par la CNA <sup>(1) (3)</sup>
<b>Circuit par équipes</b>					- 1 arbitre si 1 ou 2 équipes engagées, hommes et dames confondus <sup>(1) (4) (6)</sup>  - 2 arbitres si plus de 2 équipes engagées, hommes et dames confondus <sup>(1) (4) (6)</sup>	
<b>½ finale championnats de France par équipes</b>		- 1 arbitre si 1 ou 2 équipes engagées, hommes et dames confondus <sup>(1) (4) (6)</sup>  - 2 arbitres si plus de 2 équipes engagées, hommes et dames confondus <sup>(1) (4) (6)</sup>				Arbitres désignés par la CNA <sup>(1) (3)</sup>
<b>Championnats de France</b>	Arbitres désignés par la CNA <sup>(2) (5)</sup>					

**Les comités régionaux ultramarins ne sont pas contraints de fournir d'arbitre sur les épreuves se déroulant en métropole**

1 : indemnités d'arbitrage payées par le club organisateur

2 : indemnités d'arbitrage et prime finale payées par la FFE

3 : prise en charge du déplacement par le club organisateur

4 : prise en charge du déplacement par l'équipe

5 : prise en charge du déplacement par la FFE

6 : arbitre Régional minimum